COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf du mois d'octobre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jauleterie » à Assais-les-Jumeaux, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 3 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais :
- ✓ <u>Commune de Boussais</u> : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé :
- ✓ <u>Commune de Tessonnière</u> : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

3 pouvoirs:

- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusé (e) s: Claire SAINCOURT, Daniel ROBERT, Monique NOLOT, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU, Ludovic BARREAU

Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance.

<u>Date de la convocation</u>: mercredi 03 octobre 2018 ayant pour ordre du jour:

DECHETS

Validation du calendrier de mise en place de la tarification incitative

- ✓ Vu l'article 1522 bis du code général des impôts,
- ✓ Vu l'article 1636 B undecies du code général des impôts,
- ✓ Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts,
- ✓ Vu le décret n°2012-1407 du 17 décembre 2012,
- ✓ Vu la délibération du conseil communautaire n°D2018-080 du 27 juin 2018 adoptant le principe de la mise en place d'une tarification incitative
- ✓ Vu la délibération du conseil communautaire n°D2018-081 du 27 juin 2018 adoptant le scénario de mise en place de la tarification incitative
- ✓ Considérant qu'il convient à présent d'instituer une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de fixer la date d'application.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- -Décide d'instituer à compter du premier janvier 2020 une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- -D'organiser en 2019 la préparation de la mise en place de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A Airvault, le 15 octobre 2018

Le Président, Olivier FOUILLET

Réception par le Préfet : 16-10-2018 Publication le : 16-10-2018 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48